Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 50 (1970)

Heft: 3: La région Rhône-Alpes et la Suisse

Nachruf: Louis Bovet

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





Louis Bovet

Le 21 mai 1921, sous la présidence de M. Leuba, Consul de Suisse à Marseille, se constituait pour la première fois le bureau de la Section de Marseille et du Sud-Est de notre Chambre de Commerce Suisse, au cours de la première séance de son Comité.

Le 11 mai 1970, M. Louis Bovet, Président d'honneur de notre Section nous quittait pour toujours. Il était âgé de 87 ans.

Cinquante ans séparent ces deux dates.

En 1921, M. Louis Bovet, qui bien que né à Marseille avait conservé la nationalité suisse (il était originaire de Fleurier (NE), était proposé comme secrétaire du Bureau de la Section et il donnait son acceptation en émettant quelques réserves, considérant que cette fonction exigerait de sa part un effort et des obligations auxquels il ne pourrait consacrer que très peu de temps...

Et pourtant, depuis 1921, M. Bovet s'est dévoué sans relâche à la cause de notre Compagnie qui lui doit, dans la région du Midi, le renom et la sympathie dont elle jouit.

Après avoir été nommé secrétaire du Bureau, il s'est vu rapidement confier la Vice-Présidence, puis la Présidence.

En 1949, un an après la création du Comité Permanent Franco-Suisse pour le Port de Marseille à laquelle

il avait participé et dont il soulignait déjà les services que ce Comité pourrait rendre sur le plan du Transit Suisse et des relations commerciales entre la Région Méditerranée et la Suisse, il devait transmettre à son ami E. Sigg, la tâche de présider aux destinées de la Section. Il avait assuré, alors, douze ans de Vice-Présidence et seize ans de Présidence. Exemple sans doute unique au sein de notre Chambre. Et dire qu'en 1921, M. Bovet craignait de n'avoir que peu de temps à consacrer à nos activités...

Au cours de l'Assemblée Générale de 1949 il était nommé Président d'Honneur de la Section et il resta d'une fidélité exemplaire aux réunions du Comité et aux Assemblées Générales. Il était resté informé des travaux du Comité jusqu'aux derniers jours qui ont précédé sa disparition.

M. Louis Bovet a laissé à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir de son extrême affabilité, de sa bonté et de sa discrète générosité également, dont les différentes Sociétés Suisses de Marseille ont longtemps bénéficié.

Consul Général d'Ethiopie, il était Officier de la Légion d'Honneur et Grand Officier de l'ordre de Ménélik II.

Notre Chambre de Commerce Suisse lui doit beaucoup et il ne sera pas oublié dans notre mémoire. C'est l'assurance que nous pouvons donner à M^{me} Bovet, à sa fille Martine et à sa famille à qui nous exprimons ici l'expression de notre très grande sympathie.